

Avis de Soutenance

Monsieur Mohamed Zied CHAMSI



DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Consensus et démocratie en Tunisie

dirigés par Madame Pauline TÜRK et Monsieur Tarchouna LOTFI
Cotutelle avec l'université "Université de Sousse" (TUNISIE)

Soutenance prévue le **vendredi 22 décembre 2023** à 10h00

Lieu : Faculté de droit et de science politique de Nice, Av. Doyen Louis Trotabas, 06000
Nice

Salle : Faculté de droit et de science politique de Nice

Composition du jury proposé

Mme Pauline TÜRK	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
Mme Nathalie BERNARD-MAUGIRON	Institut de Recherche pour le Développement	Rapporteure
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Université de Toulouse	Rapporteur
M. Lotfi TARCHOUNA	Université de Sousse	Co-directeur de thèse
M. Riadh JAIDANE	Assemblée des représentants du peuple (Tunisie)	Examinateur
Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI	Université Aix Marseille	Examinateuse

Mots-clés : Consensus, Démocratie, Tunisie,

Résumé :

Au sein du paysage dévasté de ce que l'on a rapidement qualifié de "Printemps arabe", marqué par le rétablissement de l'autoritarisme en Égypte ainsi que par les guerres civiles en Libye, au Yémen et en Syrie, qui ont ravivé les groupes djihadistes et réveillé les conflits tribaux, ethniques et confessionnels, la Tunisie demeure une exception. Cette nation a certes traversé une transition politique longue et fragile, mais elle a réussi à préserver ses institutions républicaines, à élaborer une nouvelle Constitution saluée par de nombreux observateurs comme étant la plus progressiste du monde arabe, et à surmonter avec succès les élections législatives et présidentielles de 2014 et 2019. Cette exception tunisienne est le fruit de plusieurs facteurs, le principal étant le consensus, ou "Tawâfuq" en arabe. Le concept de "consensus" est la pierre angulaire de cette transition démocratique tunisienne, souvent qualifiée de transition consensuelle. La reconnaissance du Quartet du Dialogue national en Tunisie par le prix Nobel de la paix en 2014 illustre de manière emblématique ce consensus au cours de cette période de transition. De plus, le consensus a été au cœur de la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014, caractérisée comme une Constitution consensuelle. Les différentes versions de la Constitution ont fait l'objet de débats et un consensus a été atteint. Ce processus a été hautement consultatif,

visant à surmonter les divergences sur des questions cruciales afin d'obtenir un large accord au sein de la société tunisienne concernant les dispositions de la nouvelle Constitution. La création de la "commission des consensus" au sein de l'Assemblée nationale constituante visait à modifier les règles de représentation des différentes forces politiques. Cette commission n'a pas suivi une répartition proportionnelle, mais chaque groupe y était représenté par un nombre équivalent de députés. Cependant, bien que le consensus ait contribué à établir un régime politique et constitutionnel démocratique, faisant de la Tunisie une exception dans la région, il a également présenté certains effets pervers lors de la consolidation du régime, tant sur le plan politique qu'institutionnel et constitutionnel. En effet, l'esprit de conciliation, bien que tempérant les antagonismes et les divergences, n'a pas résolu les problèmes socio-économiques sous-jacents, et ceux-ci risquent de ressurgir après une période de latence.